

BULLETIN
MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
DU NORD DE LA FRANCE

paraissant le 15 de chaque mois.

47^e ANNÉE.

N^o 212. — AVRIL-MAI-JUIN 1920.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

LILLE, rue de l'Hôpital-Militaire 116. LILLE



LILLE
IMPRIMERIE L. DANIEL
1920.

La Société Industrielle prie MM. les Directeurs d'ouvrages périodiques, qui font des emprunts à son Bulletin, de vouloir bien en indiquer l'origine.

SOCIÉTÉ ANONYME
**D'ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE TRAVAUX**

CAPITAL : 10.000.000 DE FRANCS

**SIÈGE SOCIAL : 68, Boulevard de la Sauvenière
LIÈGE**

**ENTREPRISES GÉNÉRALES
D'ÉLECTRICITÉ
ET DE TRAVAUX PUBLICS**

Projets et constructions de stations centrales d'électricité.

Études et installations de réseaux de distribution d'énergie à haute et basse tension, transport de force et lumière, sous-stations, postes de transformation.

Électrification complète d'usines, villes, etc.

Études et constructions de chemins de fer et tramways.

Études complètes et installations de traction électrique à haute et basse tension pour lignes de chemins de fer et tramways.

Constructions civiles.

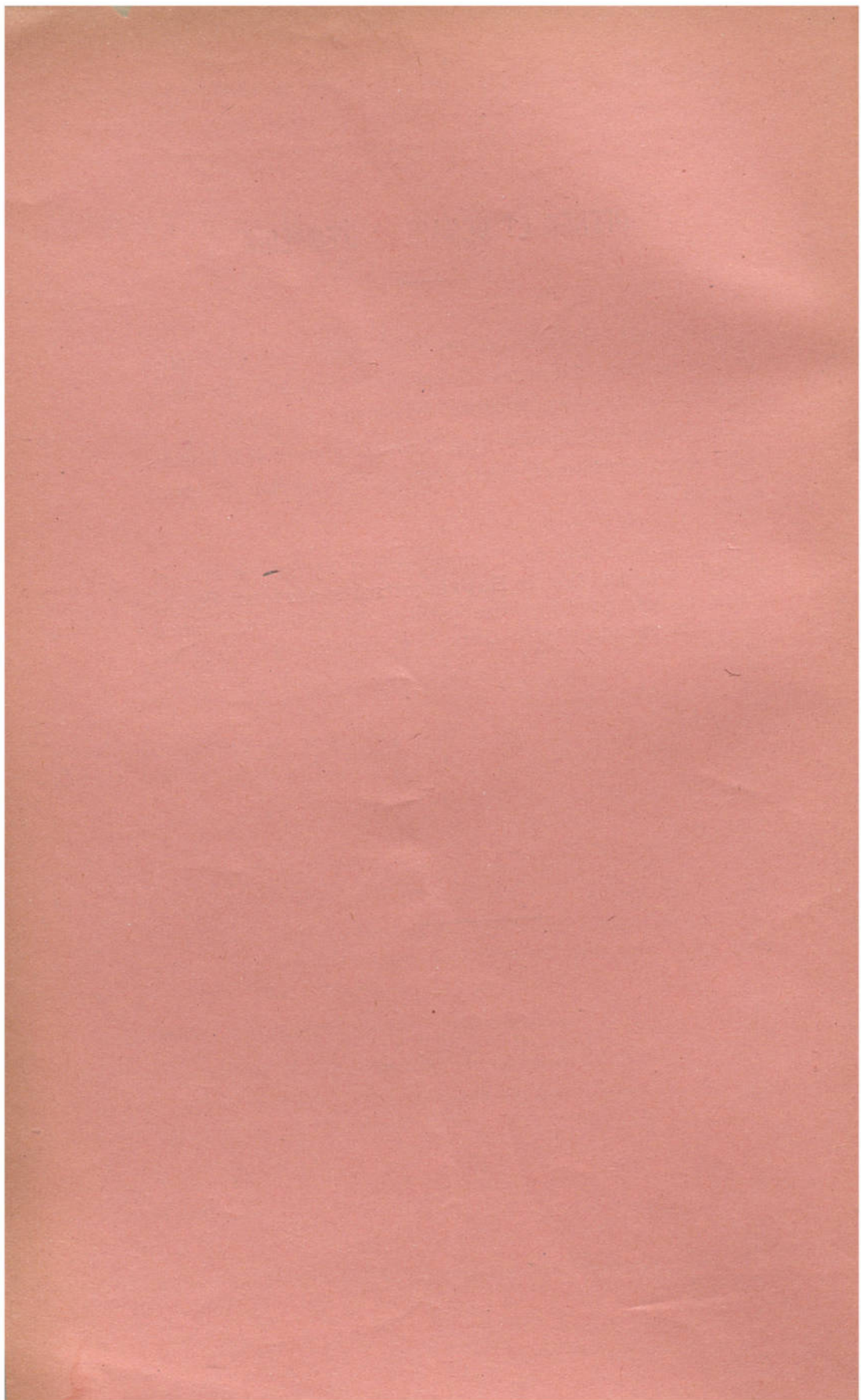
Bâtiments divers.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

Il est ouvert à la Société industrielle un registre pour l'inscription gratuite des offres et demandes d'emploi pour l'industrie : directeurs, ingénieurs, comptables, chimistes, dessinateurs, employés.

Les demandes d'emploi devront être accompagnées de la liste des références à consulter et, autant que possible, des états de service du candidat.

L'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la Région, demande des **Représentants sérieux** dans la région du Nord pour une firme lyonnaise qui fabrique du blanc de zinc destiné à remplacer la céruse dont l'emploi est aujourd'hui interdit.



SOMMAIRE DU BULLETIN N° 212.

	Pages.
1 ^{re} PARTIE. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ :	
Assemblées générales mensuelles. (Procès-verbaux).....	105
2 ^e PARTIE. — TRAVAUX DES COMITÉS :	
Comité du Génie civil, des Arts mécaniques et de la Construction...	113
Comité de la Filature et du Tissage.....	119
Comité du Commerce, de la Banque et de l'Utilité publique.....	121
Comité des Arts Chimiques et Agronomiques.....	125
3 ^e PARTIE. — TRAVAUX DES MEMBRES :	
<i>In extenso :</i>	
M. NICOLLE. — Rapport sur la Loi de 48 heures au Congrès de Mulhouse.....	131
4 ^e PARTIE. — DOCUMENTS DIVERS :	
Bibliothèque.....	137
Supplément à la liste générale des Membres.....	141

COMPTON'S PATENT TYPE-SETTING MACHINE

THE COMPTON PATENT TYPE-SETTING MACHINE IS THE ONLY ONE IN THE WORLD WHICH SETS TYPE IN THE MANNER OF THE TYPE-CASE.

IT IS THE ONLY ONE WHICH SETS TYPE IN THE MANNER OF THE TYPE-CASE, AND IS THE ONLY ONE WHICH SETS TYPE IN THE MANNER OF THE TYPE-CASE.

IT IS THE ONLY ONE WHICH SETS TYPE IN THE MANNER OF THE TYPE-CASE, AND IS THE ONLY ONE WHICH SETS TYPE IN THE MANNER OF THE TYPE-CASE.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

du Nord de la France

Déclarée d'utilité publique par décret du 12 août 1874.

BULLETIN MENSUEL

N° 212.

47^e ANNÉE. — AVRIL-MAI-JUIN 1920.

PREMIÈRE PARTIE

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale du 25 Mars 1920.

Présidence de M. NICOLLE, Président.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 Février est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Poincaré, qui vient d'être nommé Président de la Commission des réparations, pour les félicitations qui lui avaient été adressées à l'occasion de sa nomination, au nom de la Société Industrielle du Nord de la France.

L'Assemblée accepte de donner le patronage de la Société Industrielle pour l'érection d'un monument à Charles Gerhardt dans la ville de Strasbourg.

L'Ingénieur Agent de la Société rend compte des travaux des Comités pendant le mois de Mars.

Les détails de ces travaux sont publiés dans les compte-rendus des séances des comités de ce mois.

M. DEVAUX fait une communication sur " Les Conclusions des Travaux de la Société sur le Projet de Crédit aux Sinistrés ".

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Devaux de sa communication qui complète les renseignements fournis par lui à l'Assemblée générale du 26 Février.

Les deux membres ordinaires et un membre fondateur présentés à l'Assemblée sont élus à l'unanimité.

La Séance est levée à 19 heures.

Assemblée générale du 29 Avril 1920.

Présidence de M. NICOLLE, Président.

Excusés : MM. CUVELETTE, DEVAUX et LEBON.

Le procès-verbal de la séance du 25 Mars est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT a le regret de rappeler à l'Assemblée le décès de notre regretté Vice-Président M. Guérin, enlevé à son labour au moment où il semblait en toucher le couronnement.

M. LE PRÉSIDENT demande à ses collègues de s'associer à lui pour exprimer à la famille de M. Guérin, l'expression de ses regrets douloureux. Le décès de notre Vice-Président est survenu dans des circonstances tragiques à Londres, alors qu'il prenait part aux travaux de la commission internationale du travail.

M. LE PRÉSIDENT déplore la disparition d'un collègue aussi dévoué qui avait occupé dans la Société Industrielle et dans l'industrie lilloise un rôle considérable, grâce à ses qualités et à son énergie morale ; il avait pris sur les allemands pendant l'occupation du Nord, un ascendant très utile pour la population lilloise, qu'il était arrivé à faire ravitailler malgré toutes les difficultés du moment.

M. Guérin avait fait preuve, pendant la guerre, d'un patriotisme auquel on ne saurait rendre assez hommage.

L'Assemblée générale adresse à Madame Guérin ses condoléances émues.

M. LE PRÉSIDENT signale en outre le décès de notre collègue M. Martinval, représentant de la Maison Piat, décès survenu pendant la guerre et qui vient d'être porté à notre connaissance.

Correspondance.

Lettre relative à la foire de Bruxelles.

Cette lettre est à la disposition des membres de la Société, qui trouveront auprès de M. Wibratte tous les renseignements utiles pour prendre part à cette foire.

Lettre de M. le Délégué de l'Union des Intérêts Économiques rappelant les dangers des grèves dans les services publics.

L'Assemblée générale est d'avis que la Société Industrielle joigne ses vœux à ceux de l'Union des Intérêts Économiques pour étudier les moyens d'interdire ces grèves.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le Congrès de la Société Industrielle de Mulhouse promet d'être très intéressant par ses conférences et les visites industrielles qui sont réservées aux Congressistes, et il engage les membres de la Société Industrielle à s'y rendre en nombre.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Devaux signalant le danger de nouveaux projets de loi relatifs à la modalité du paiement des dommages de guerre.

L'Assemblée décide sur la proposition de M. Pasquesonne de demander à M. Devaux de convoquer les membres de la commission chargée d'étudier cette question et d'écrire à M. Grousseau pour protester contre les dits projets de loi.

Une Assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée pour examiner la question.

M. LE PRÉSIDENT appelle l'attention de l'Assemblée sur la question du charbon, et propose que le Comité du Génie Civil étudie la question et examine dans quelles conditions on peut espérer améliorer la situation de l'industrie qui est obligée d'acheter du charbon à 500 ou 600 francs, et encore en manque-t-on partout.

Lecture est donnée du Compte-Rendu des travaux de la Société Industrielle depuis la dernière Assemblée générale et des travaux des comités pendant le mois d'Avril.

Les détails de ces travaux sont publiés dans les comptes-rendus des séances des comités de ce mois.

La Commission d'Urbanisme a entendu des explications et des rapports très intéressants sur les " Travaux des Urbanistes Lillois " pendant l'occupation allemande.

Nos collègues MM. Guilbaut, Scrive-Loyer et Wibratte ont successivement exposé les travaux de la " Commission Extra-Municipale " et leurs travaux personnels. Ces travaux ont servi d'éléments précieux pour la mise au point de la Résurrection de Lille et il est certain qu'ils seront les fondements des décisions que les Pouvoirs Publics devront prendre bientôt.

La parole est donnée à M. Hugelin pour sa communication sur l'organisation de la Société Industrielle de Mulhouse.

Créée en 1825, cette Association prit rapidement une grande importance, et, en Avril 1832, fut déclarée d'utilité publique. Jusqu'en 1914, les cours, conférences et communications de la Société furent faits en langue française. Sur son initiative féconde, de nombreuses institutions d'intérêt public furent créées. Parmi ces créations, que M. Hugelin fait connaître une à une, il convient de signaler le musée d'impression sur toile et de peintures sur soie, qui est toujours tenu au courant de l'actualité industrielle ; le musée des Beaux-Arts où plus de 7.300 objets, dont de nombreuses toiles de maîtres, sont à remarquer. M. Hugelin parle des Écoles industrielles créées, elles aussi sur l'initiative de la Société, et dont il cite comme modèle l'École supérieure de mécanique, de tissage et de filature.

M. Hugelin fait connaître les diverses institutions créées par la Société Industrielle de Mulhouse, grâce à des initiatives qu'il serait désirable de voir se manifester par la Société Industrielle du Nord, notamment pour la création des cours professionnels de filature, de tissage et d'écoles industrielles pour les femmes.

Une de ces écoles est en partie subventionnée par 50 dames qui donnent 4.000 francs par an chacune pour cette école de jeunes filles.

De nombreux dons très importants ont permis d'améliorer les logements des employés et des ouvriers.

La Société Industrielle de Mulhouse a constitué une caisse de malades, et son Comité d'utilité publique s'occupe de céder dans des conditions très intéressantes aux nécessiteux, des objets usagés donnés par des membres de la Société.

Complétant son exposé, M. Hugelin fait part du plan d'action de la Société Industrielle de Mulhouse : le bien-être de la classe ouvrière, la question des logements à bon marché, le fonctionnement des caisses de secours, des assurances et des retraites pour la vieillesse, la réglementation et la solution des litiges entre patrons et ouvriers.

La Société a créé une entente entre les divers syndicats patronaux, et toute discussion avec les ouvriers ou leurs syndicats doit passer par l'intermédiaire des syndicats patronaux. Toutes ces questions sociales ont été étudiées et approfondies par la grande Association alsacienne.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Hugelín de sa communication sur l'organisation de la Société Industrielle de Mulhouse qui nous confirme dans l'opinion que cette Société est un modèle pour les Sociétés Industrielles.

Il souhaite que la Société Industrielle du Nord reçoive aussi des dons et des legs suffisants pour développer l'organisation de la Société et des œuvres qu'elle serait désireuse de fonder ou de soutenir.

Treize nouveaux membres sont présentés à l'Assemblée générale et élus à l'unanimité.

La Bibliothèque a reçu divers livres nouveaux et en particulier les 3 Volumes du rapport général sur l'industrie française qui nous ont été adressés à la demande de M. Grousseau.

La Séance est levée à 19 heures.

Assemblée générale du 27 Mai 1920.

Présidence de M. NICOLLE, Président.

Excusés : MM. CUVELETTE et CHARRIER.

Le procès-verbal de la séance du 29 Avril est lu et adopté.

M. DEVAUX rend compte par une lettre que les projets de loi sur les dommages de guerre tendant à modifier la loi organique des dommages ne sont pas encore mis à l'étude de la Commission des Régions libérées et que leur étude est peut-être prématurée, ces projets de loi risquant de n'être pas suivis.

M. CHARRIER signale la haute distinction dont a été l'objet M. Kestner de la part de la Société de la Chemical Industry qui lui a décerné une médaille d'or pour ses travaux.

L'Assemblée générale décide de charger son Président d'adresser à M. Kestner une lettre de félicitations pour cette distinction qui honore notre Société et l'industrie française.

Un rapport du Docteur Lemièrre sur les habitations ouvrières sera présenté au Congrès de Mulhouse.

Ce rapport comporte des vœux qui seront soumis au Congrès tendant à faciliter la création d'habitations ouvrières pour aider au recrutement des ouvriers.

M. NICOLLE résume le rapport qu'il doit présenter lui-même au Congrès de Mulhouse sur la loi de 8 heures.

Il admet la loi de huit heures, mais avec de nombreuses dérogations : et il est d'avis que le travail de huit heures ne doit être établi que par paliers permettant de développer le matériel mécanique qui remédiera à la diminution des heures des ouvriers.

Il fait remarquer que la loi de huit heures a des conséquences fâcheuses car un grand nombre d'ouvriers ne savent pas encore occuper leurs loisirs ; il souhaite que les Sociétés Industrielles recherchent les moyens d'occuper les loisirs des ouvriers.

Les conclusions de M. Nicolle sont conformes à celles de ses collègues des diverses Sociétés Industrielles de France à qui il avait demandé de lui communiquer leurs avis personnels.

M. Lafosse de la Société Industrielle de Rouen arrive à la conclusion que la loi de huit heures a amené une diminution de production de 25 %.

Les industriels de Reims ont constaté une diminution de production de 25 à 30 %.

M. HENNETON signale que les cours de M. Swynghedauw pour les monteurs ont un très grand succès, et qu'il serait désirable qu'un crédit suffisant lui soit alloué pour le développement des travaux manuels des cours professionnels d'électriciens ainsi que pour son cours de l'Institut électro-technique.

M. LABBÉ est de son côté décidé à faire créer à Lille une école de spécialisation d'Ingénieurs électriciens à leur sortie de diverses écoles.

M. NICOLLE estime qu'il y a lieu d'examiner si la multiplicité des écoles de ce genre ne doit pas faire hésiter devant les dépenses considérables qu'entraînerait la création d'une École Supérieure d'Électricité.

M. SWYNGHEDAUF insiste sur l'urgence qu'il y a d'organiser des travaux pratiques.

Il faudrait faire d'abord aménager une salle pour cet usage à l'École des Arts et Métiers, et pour cela il faudrait un crédit important.

M. Lafarge à Paris a organisé des cours de monteurs-électriciens.

A Grenoble, l'École d'Électricité a créé des cours de conducteurs d'électricité.

A Lille, l'Institut catholique des Arts et Métiers a également créé un cours de monteurs électriciens.

On ne connaît pas d'autres cours de monteurs électriciens en France : la Société Industrielle a donc donné son patronage à une organisation qui a fait œuvre de précurseur, et aurait droit de la part des Pouvoirs Publics à une aide pour le développement et le perfectionnement de ces cours.

L'Assemblée générale est d'avis de présenter le vœu suivant aux Pouvoirs Publics :

Vœu.

La Société Industrielle du Nord de la France réunie en Assemblée générale :

Considérant le grand succès obtenu par les cours professionnels de monteurs électriciens, professés par M. Swynghedauw, à l'École nationale des Arts et Métiers de Lille.

Considérant que des travaux pratiques sont le complément indispensable de ces cours.

Emet le vœu que M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique, veuille bien prendre les dispositions nécessaires pour que ces travaux pratiques soient institués dans le plus bref délai possible.

M. Boulin, Inspecteur divisionnaire au Ministère du Travail a adressé à la Société Industrielle la copie d'un memorandum économique des puissances alliées, comme guide du rétablissement de la situation économique dans le monde après la guerre.

Lecture est donnée de ce memorandum et des vœux qui le terminent.

Les parties (articles 7 et 8) qui ont trait aux régions dévastées et concluent que l'on cherche à se procurer des fonds pour restaurer les régions dévastées, intéressent tout particulièrement l'industrie du Nord.

M. Boulin est d'avis que la diffusion de ce memorandum peut

entraîner les ouvriers à augmenter leurs heures de travail, améliorer le rendement de l'industrie et rétablir la situation économique du pays.

L'Assemblée décide ensuite d'envoyer son approbation au groupe parlementaire des régions dévastées pour son attitude de protestation contre l'acceptation d'un forfait pour les dommages de guerre à payer par l'Allemagne.

Dix nouveaux membres présentés à l'Assemblée générale sont élus à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures.

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX DES COMITÉS.

COMITÉ DU GÉNIE CIVIL, DES ARTS MÉCANIQUES ET DE LA CONSTRUCTION.

Séance du 20 Mars 1920.

Présidence de M. BERNARD, Vice-Président.

Excusé : M. BERNARD.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de l'Institut Catholique des Arts et Métiers sur les cours d'électricité donnés à cette école.

La Société Industrielle examinera le programme de ces cours pour apporter des perfectionnements s'il y a lieu aux cours organisés par M. Swynghedauw, à l'École des Arts et Métiers.

Choix de l'emplacement du nouvel Hôtel de Ville.

M. LEMOINE fait une communication sur le choix de l'emplacement du nouvel Hôtel de Ville. Il expose les avantages et les inconvénients des divers emplacements envisagés :

Quatre conditions à remplir.

1° Concentration des services publics autour de la Mairie ;

2° Point central ;

3° Bibliothèque ;

4° Dépense la moins élevée.

M. LEMOINE examine les divers emplacements proposés :

A.— Emplacement du Palais Rihour.

1° Expropriation très onéreuse, nombreux immeubles à démolir ;

2° Pas de recul pour esthétique de façade.

B.— Emplacement du Lycée Faidherbe.

1^o Ce Lycée doit être reporté sur l'emplacement des fortifications;
2^o Démolition des ateliers Aula, etc., façade sur la rue Carnot.
Mais le boulevard doit être redressé à travers le Lycée Faidherbe, d'où impossibilité de placer la Mairie à cet endroit.

3^o En pleine fortification en bordure d'un boulevard présumé, en face de la porte de Roubaix, terrain libre, mais privant la Ville de Lille de 4 à 5 millions de recettes de vente de terrains.

La commission l'a écarté comme étant excentré, trop loin.

C.— Emplacement de l'Hôpital Militaire très central; mais cet hôpital appartient à l'Etat comme construction; autorisation à demander au Génie; et hôpital nouveau à construire avant de toucher à l'ancien. Solution trop lente car on veut voir le programme de concours des constructions à la fin de Mai.

D.— Emplacement derrière la statue Faidherbe.

Projet le plus ancien.

3 pavillons avec cours intérieures, mais trop resserré et sans air.

On a songé à rectifier les rues de Béthune et du Molinel pour donner plus d'espace à la Mairie.

Belle façade vers la place de la Préfecture, mais expropriation très onéreuse vers les rues d'Amiens et rue Denis-Godefroy atteignant 25 millions au moins (40 millions disent d'autres). D'ailleurs le terrain est mauvais, ancien mollefonds et passage de la Deûle.

E.— Palais des Beaux-Arts, en face de la Préfecture.

Mais ce palais dépend du ministère des Beaux-Arts, donc n'aurait pas été désaffecté sans qu'un autre soit construit. Donc retard, et à quel endroit mettrait-on le palais des Beaux-Arts?

F.— Place Sébastopol, avec expropriation jusqu'à la rue Henri Kolb, rue Colbrant, rue des Postes.

Cette expropriation coûteuse aurait pu permettre un agrandissement ultérieur.

Sera examiné avec le projet de la statue Faidherbe et celui du Square Ruault.

G.— Emplacement Boulevard des Ecoles.

68 mètres de longueur. Façade Boulevard de la Liberté; mais voisinage de la gare St-Sauveur défavorable.

H.— Square Ruault. Façade primitivement fixée Square Ruault et ensuite Boulevard Louis XIV.

Expropriation de quelques immeubles au coin des rues Frédéric Mottez et Molière, suffisante pour l'emplacement, avec expropriation de deux écoles municipale et maternelle.

Ce projet assainirait le quartier de St-Sauveur la dépense serait faible. Il est assez central ; le centre de la ville étant compris dans le polygone Square Ruault, Préfecture, Grand-Place, Gare. — Projet adopté par la commission extra-municipale par 26 voix contre 5.

I.— Projet de M. Cordonnier.

Dans la rue Faidherbe près de l'ancien gare.

La façade de la gare projetée doit être à 450 mètres de l'ancienne gare, et non pas à 600 mètres ainsi que l'a indiqué M. Cordonnier. Donc la façade serait excentrée par rapport à la longueur de la rue Faidherbe. Il faudrait pour équilibrer la façade sur la rue Faidherbe, défoncer le quartier des Buisses.

Cette mairie détruirait l'harmonie de la gare centrale, car celle-ci faisait créer une rue Faidherbe brillante avec magasins luxueux reliant la gare à la Grande-Place. Tandis que la mairie créerait un trou dans cette rue de lumière le soir et supprimerait l'attraction de la rue Faidherbe pour les voyageurs. Le tour de la mairie n'est pas susceptible d'attirer des magasins luxueux, mais des cabarets et autres établissements pour le public peu fortuné.

D'ailleurs les terrains nécessaires pour l'Hôtel-de-Ville de M. Cordonnier sont très étendus et devront être achetés au Chemin de Fer du Nord et aux Domaines, donc très cher, et coûteraient 25 millions de plus que l'expropriation du Square Ruault, sans plus value de vente de terrains par la Ville.

M^e THÉRY objecte que le projet du Square Ruault placerait les justices de paix trop loin du Palais de Justice.

M. CORDONNIER estime qu'on peut laisser la rue Faidherbe avec un débouché de 30 à 40 mètres de large sur la façade en retrait de l'Hôtel de Ville.

M. STAHL propose de prendre un emplacement entre l'ancienne gare et la caserne Souham, mais M. Lemoine objecte que le Génie se réserve une extension vers le sud, et qu'on ne peut pas l'occuper sans son adhésion.

M. Stahl ajoute que l'emplacement du square Ruault a été offert par priorité à l'École supérieure de Commerce.

M. WIBRATTE estime que c'est à une question de voirie que se rapporte le projet d'emplacement de l'Hôtel de Ville, et qu'il ne faut pas s'arrêter à des petites questions d'expropriation, et qu'il faut par contre envisager le développement très grand de la Ville de Lille capitale du Nord, dans laquelle l'Hôtel de Ville doit peut-être être placé à l'aboutissement des grandes artères de la région.

M. LEMOINE répond qu'il compte obtenir la suppression de certains immeubles, casernes, poudrières, etc., mais qu'il ne peut pas mettre au concours l'aménagement de la ville avant d'être sûr qu'il aura les terrains des fortifications ou du Chemin de fer du Nord.

M. CORDONNIER désire que la Ville de Lille puisse s'étendre dans l'agglomération des communes voisines, et le nouveau concours pour le plan d'appropriation devra comporter l'extension possible de la Ville.

M. DELEPOULLE remercie M. Lemoine de ses explications pour l'emplacement de l'Hôtel de Ville et reconnaît qu'il a les idées les plus larges et les plus favorables à l'extension de la Ville de Lille.

M. SCRIVE-LOYER fait remarquer que l'Hôtel de Ville en somme n'a pas un emplacement déterminé absolument immuable, et qu'il serait intéressant de pouvoir présenter d'autres projets.

M. NICOLLE remercie M. Lemoine de sa conférence si intéressante; il ajoute que la décision pour l'emplacement de l'Hôtel de Ville par la municipalité devant être prise pour le lundi 22 courant, il est trop tard pour la discuter ou l'influencer, mais qu'on pourrait l'amender si l'on trouvait un emplacement plus favorable.

M. LEMOINE conclut en déclarant qu'il examinera avec intérêt tous les projets ultérieurs qui pourraient être présentés, si leur exécution est très avantageuse et encore matériellement réalisable.

La séance est levée à 49 heures.

Séance du 20 Avril 1920.

Présidence de M. SÉNART.

Le procès-verbal de la séance du 20 Mars est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Beyaert proposant la création d'une industrie mécanique pour les calibres et jauges.

Le Comité reconnaît que cette industrie n'existe pas dans la région, il est d'avis de demander à M. Beyaert de faire une communication sur ce qu'il entend exactement par calibres et jauges, et à quelles industries particulièrement il fait allusion.

Le Comité décide d'envoyer à M. Swyngedauw, le programme des cours d'électricité de l'I. C. A. M.

M. SERVONNET offre de faire une communication sur la Soudure Autogène au mois de Mai.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 20 Mai 1920.

Présidence de M. SÉNARD.

Excusés : MM. BERNARD et CUVELETTE.

Le procès-verbal de la séance du 20 Avril est lu et adopté.

M. SERVONNET fait une communication sur la Soudure Autogène.

La soudure autogène employée avec discernement, avec conscience, permet de réaliser de véritables merveilles ; appliquée sans jugement ; sans conscience professionnelle, elle peut donner les plus fâcheux mécomptes. C'est pourquoi on trouve encore, à côté de fervents admirateurs, des adversaires, des détracteurs. " Mon but, dit M. Servonnet est de confirmer la foi des uns, de convertir les autres par un exposé des résultats obtenus dans les ateliers de Machines du chemin de fer du Nord.

Après avoir rappelé les trois procédés employés : oxyhydrique, oxyacétylénique et électrique, M. Servonnet appelle l'attention sur la nécessité : 1° D'une bonne préparation des parties à souder ; 2° D'un examen raisonné des conditions de dilatation et retrait, pour les pièces en métal fragile, en fonte par exemple.

Il décrit ensuite, avec photographies à l'appui, les principales applications réalisées aux ateliers de machines de Hellemmes :

1° Remise à longueur par soudure autogène, des tubes à fumée retirés des chaudières de locomotives (10.000 tubes par mois) ;

2° Réparation des éléments des surchauffeurs ;

3° Réparation des roues de locomotives ;

4° Réparation des cylindres de locomotives, présentant des cassures même très graves :

a) démontés après chauffage au four,

b) non démontés, après chauffage sur place par des brûleurs au mazout.

150 cylindres ont été sauvés à Hellemmes depuis 1913 par ces procédés ; pas un seul insuccès.

5° Réparation par soudure électrique des cassures dans les foyers en acier des locomotives allemandes cédées au Réseau du Nord.

M. Servonnet termine par quelques indications sur le découpage au chalumeau oxyhydrique ou oxyacétylénique.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Servonnet de sa communication si intéressante.

La séance est levée à 18 heures.

COMITÉ DE FILATURE ET TISSAGE.

Séance du 24 Mars 1920.

Présidence de M. BOUTRY.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. BEYAERT fait une communication sur les diverses numérotations employées en France : Difficultés rencontrées dans la construction des appareils de mesure de l'industrie textile par suite des différences d'unités dans diverses régions.

M. Beyaert expose les différents numérotages existant et il se demande pourquoi l'on n'est pas encore arrivé en France, à l'unification du titrage. Cette importante question a été traitée et discutée dans de nombreux Congrès depuis une vingtaine d'années.

M. Beyaert a parlé ensuite de la longueur uniforme de 1000 m. à adopter en France ; puis de la tension du dévidoir, des moyens de la régulariser, suivant la finesse et l'élasticité des filés. Enfin de la modernisation des appareils de titrage.

En raison de l'heure avancée, l'étude pour la reconstitution des cours municipaux de filature est reportée à la prochaine séance.

La séance est levée à 18 heures 1/2.

Séance du 21 Avril 1920.

Présidence de M. BOUTRY.

Excusé : M. THIRIEZ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Comité examine la question des cours de filature, il décide de demander à M. Brisse, professeur de filature et de tissage à Roubaix, s'il accepterait de fonder des cours de ce genre à Lille.

M. Juillot se charge de voir M. Brisse à ce sujet.

M. JUILLOT demande s'il ne serait pas possible de proposer le directeur d'une École d'industrie de la région, pour une récompense,

en raison des services rendus par lui à l'industrie depuis de nombreuses années. Cette proposition sera transmise au Conseil d'administration.

M. HUGELIN donne un résumé de sa communication sur l'organisation de la Société Industrielle de Mulhouse, qu'il développera à la prochaine Assemblée Générale, en raison du nombre trop restreint des membres présents à la séance de ce jour.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 14 Mai 1920.

Présidence de M. BOUTRY.

Le procès-verbal de la séance du 21 Avril est lu et adopté.

M. VERLÉ fait une communication sur le Gazage du coton.

Jusqu'à ce jour l'étude du gazage se limitait à peu près à l'étude des combustibles et de la nature de leurs flammes.

Or la nature de la flamme est un facteur peu important dans le gazage. Les éléments purement mécaniques d'un métier déterminent des modifications plus profondes dans le résultat du travail.

L'Étude du Rendement calorifique des brûleurs laisse voir la grande quantité de chaleur inutilisée.

L'Étude du Rendement pratique du métier montre que la vitesse est limitée. Or, il est facile de voir que cette vitesse provoque l'entraînement d'un canal d'air dans le duvet du fil. Canal d'autant plus raide que la vitesse du fil est grande. La limite de vitesse est le moment où ce canal devient un parfait protecteur contre la flamme.

M. A. Verlé vient de déposer le mémoire d'un brevet pour un appareil utilisant cette force d'entraînement du duvet du fil, en imbibant ce dernier dans le combustible gazeux.

Les résultats de cette façon d'opérer seront : Économie considérable de combustible ; la vitesse du fil n'est plus un obstacle, mais une aide. La flamme variera automatiquement suivant la nature duveteuse du fil. Suppression de tous les appareils de mélange de compression et pression de gaz utile - de 1 à 3 m/m d'eau !

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Verlé de sa communication si intéressante.

La séance est levée à 18 heures.

COMITÉ DU COMMERCE, DE LA BANQUE ET DE L'UTILITE PUBLIQUE

Séance du 22 Mars 1920.

Présidence de M. DEVAUX.

Excusés : MM. Pierre DECROIX et VANDAMME.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. DEVAUX recommande aux collègues présents d'étudier un programme de travail du Comité mentionnant les questions types à maintenir constamment à l'ordre du jour.

M. WIBRATTE présente un vœu pour demander l'exonération fiscale de la constitution des sociétés dans les régions libérées pendant un certain temps. Le but étant de faciliter la nouvelle organisation des Sociétés Modernes dans nos pays, il y aura lieu de demander à M. Devaux de reprendre cette question sous une autre forme.

Le Comité examine la conclusion des études faites par l'Assemblée générale mensuelle dernière et les réunions qui la suivirent, où furent examinées les conséquences d'une loi pour faciliter le Crédit aux sinistrés.

Le Comité est d'avis que la Société Industrielle doit défendre et recommander tout projet qui facilitera en même temps la Trésorerie Nationale et développera le Crédit des sinistrés, et à part quelques critiques de détail, le Comité est favorable à l'ensemble du projet Klotz.

M. WIBRATTE présente quelques observations sur le nouveau projet Klotz.

La séance est levée à 19 heures.

Séance du 26 Avril 1920.

Présidence de M. Pierre DECROIX.

Excusé : M. L. THIRIEZ.

Le procès-verbal de la séance du 22 Mars est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre adressée par M. Wibratte, Vice-Président de la Section du Nord du syndicat professionnel des Ingénieurs électriciens français, à la suite des lamentables incidents qui ont été causés par l'arrêt des usines à gaz de Roubaix, Tourcoing et Croix. Cette lettre tend à faire interdire les grèves dans les industries et services publics, pour éviter la désorganisation de toutes les industries d'une région qui peut être occasionnée par le mauvais vouloir de quelques-uns.

Le Comité est d'avis de présenter un vœu dans ce sens afin d'appuyer les démarches tentées au Parlement pour obtenir ce résultat.

M. Alfred THIRIEZ fait une communication, sur l'organisation administrative d'une usine de guerre.

Ayant rempli pendant deux ans et demi, les fonctions de sous-Directeur administratif à l'atelier de chargement d'obus de Montluçon, M. THIRIEZ-DELESALLE nous parle de l'organisation de cet établissement de guerre créé de toutes pièces au début de 1916, et devenu rapidement le plus important atelier de ce genre avec ses 12.000 ouvriers et une production journalière qui s'est élevée à 73.000 obus de 75 et de 105 et 6.000 obus de 155 en deux équipes de 9 heures.

Les détails de la direction, de tous les services administratifs et techniques avec leurs annexes, de l'organisation du travail, des approvisionnements et magasins, des comptabilités sont donnés rapidement.

M. THIRIEZ s'étend davantage sur le personnel ouvrier civil et militaire très panaché de l'atelier, sur les délégués d'atelier, la surintendance d'usine, les modes de paye, les primes diverses à la production avec Taylorisme, la pouponnière, les réfectoires coopératifs, etc.

Il termine en décrivant rapidement tout l'ensemble des mesures très importantes organisées pour la sécurité de l'atelier contre la

malveillance et les dangers terribles d'incendie et d'explosion (cartes d'identité, garde militaire, surveillants, police secrète, pompiers).

Ces mesures ont prouvé leur efficacité et l'atelier de Montluçon a pu heureusement éviter les catastrophes trop nombreuses qui ont détruit plusieurs autres ateliers.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. A. Thiriez de son intéressante communication ; il le félicite d'avoir contribué par son activité et ses méthodes d'Ingénieur et d'industriel du Nord, à mener à bien une tâche aussi difficile et si importante pour la défense nationale.

Il exprime le vœu que l'exemple de M. Thiriez soit suivi par ceux de nos collègues qui ont eu à organiser et à conduire des ateliers et des usines de guerre.

La Société Industrielle entendra avec un grand intérêt les communications qu'ils voudront bien faire sur ce sujet.

La séance est levée à 19 heures.

Séance du 17 Mai 1920.

Présidence de M. DECROIX, Président.

Le procès-verbal de la séance du 26 Avril est lu et adopté.

M. DEVAUX fait une communication sur l'Anachronisme de la loi de 1867 sur les Coopératives, le statut légal des coopératives et les conditions nouvelles.

Bien que la loi ne les y oblige pas, les Sociétés coopératives de consommation lorsqu'elles se fondent adoptent presque toujours la forme de sociétés à capital et personnel variables dont les modalités sont déterminées par la loi du 24 Juillet 1867.

Quelques innovations du législateur élaborées au cours des dernières années en faveur des sociétés ouvrières n'ont pas modifié le statut légal des coopératives. Elles sont encore régies par la loi de 1867.

Cependant les conditions économiques sont profondément changées et imposent ici, comme en bien d'autres domaines, sinon la refonte de la législation, du moins sa mise à jour.

Les sociétés coopératives sont soumises aux nécessités qui obligent aujourd'hui toutes les sociétés à augmenter leur capital social.

La dépréciation de la valeur de l'argent, le prix élevé des marchandises, l'ascension des frais généraux et des salaires pèsent lourdement sur leurs opérations.

L'article 49 de la loi de 1867 engendre sous ce rapport la plus grande gêne. Le capital d'une coopérative ne peut à la constitution, être supérieure à 200.000 francs. Cette prescription sage sous le régime économique antérieur à la guerre est devenue anachronique ; elle condamne les coopératives à végéter dès l'instant de leur création, les administrateurs se voient obligés même d'appeler immédiatement l'intégralité du capital pour avoir quelques fonds. En exigeant du coopérateur un versement élevé, avant toute distribution de ristourne on rend le recrutement des associés difficile et parfois impossible.

Le même article 49 n'autorise les augmentations de capital que d'année en année et par tranches de 200.000 francs.

Il y a lieu de critiquer cette disposition pour les mêmes causes que ci-dessus.

Une modification de la loi sur les sociétés à capital variable pour la faire cadrer avec les nécessités économiques et commerciales paraît donc très souhaitable.

A la suite de cet exposé M. DECROIX fait ressortir l'avantage qu'il pourrait y avoir pour les Sociétés coopératives à faire des augmentations successives de capital supérieures à 200.000 francs chaque fois.

M. WIBRATTE fait observer que pour obvier aux inconvénients signalés par M. Devaux, l'on pourrait constituer plusieurs petites sociétés pouvant se fédérer.

Après différents échanges de vues entre M. DEVAUX, DECROIX et WIBRATTE, il est en effet reconnu que l'on peut pratiquement atténuer les inconvénients signalés, par la constitution d'une société commerciale de gestion achetant pour les sociétés locales et constituant leur magasin de gros.

Un vœu de « l'Association des Experts Comptables » est renvoyé à M. Bulté pour étude.

M. WIBRATTE parle des conditions faites en ce qui concerne le régime des avances aux personnes, ayant acquis des sinistrés, leurs droits aux indemnités.

La séance est levée à 19 heures.

COMITÉ DES ARTS CHIMIQUES ET AGRONOMIQUES.

Séance du 25 Mars 1920.

Présidence de M. PAILLOT.

En prenant possession du fauteuil de la Présidence, M. PAILLOT rend un hommage mérité au zèle et au dévouement de son prédécesseur, M. le professeur Lescœur, grâce auquel notamment, les membres de la Section de Chimie restés à Lille pendant l'occupation ont pu se réunir et échanger des idées intéressantes.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. J. de Raeve sur la purification des eaux de lavage de la laine.

La communication que M. Bouley fait au Comité de Chimie de la Société Industrielle démontre que la question du sucre est comme d'autres une question de production, mais plus que d'autres une question de production de matières premières.

C'est leur pénurie qui entravera la production des produits fabriqués. La production du sucre de canne est stationnaire, celle du sucre de betteraves a prodigieusement diminuée et il s'écoulera du temps avant que les matières premières soit assez abondantes pour rétablir une production suffisante à la consommation qui s'accroît de plus en plus.

Il lui paraît cependant possible de trouver une solution à la question en produisant d'autres sucres pour lesquels la matière première ne fait pas défaut. Ces sucres existant sont le maltose et le glucose, les amidons divers qui ne seront pas détournés de leur but alimentaire, puisqu'ils serviront à créer un aliment.

Sur le glucose pèse malencontreusement un discrédit. Il est l'objet d'une prohibition qui lui vaut une réprobation quasi générale malgré la quantité considérable qui néanmoins s'en consomme. Cette réprobation provient de ce qu'il passe pour une falsification, de ce qu'on craignait aussi qu'il soit une concurrence pour le sucre ordinaire et enfin de ce qu'il se présente habituellement sous une forme imparfaitement pure, soit par la quantité des dextrines qui l'accompagne

ou d'autres impuretés plus répréhensibles et qui amoindrissent son pouvoir sucrant.

Mais le glucose ou dextrose est le sucre de fruits ou de raisins. C'est le sucre le plus répandu dans la nature, celui qui dans le miel a fait les délices de plus de générations que le sucre de canne n'en a pu faire. Sa valeur édulcorante est moindre prétend-t'on. Il faudrait comparer du glucose pur avec du saccharose pur pour en déterminer la différence réelle. Il faut donc produire industriellement du dextrose débarrassé de ses dextrans dont certains sont indigestes et infermentescibles. Il n'y aura plus aucun grief à faire au glucose et il pourra rivaliser avec le sucre de canne dans les limites de sa puissance sucrée. Cette rivalité n'est pas une concurrence à redouter, mais permettra de ne plus recourir à des solutions sans valeur nutritive. Son usage dans tous les emplois où le sucre de canne peut être remplacé doit être largement pratiqué car sa valeur alimentaire est au moins égale à celle du saccharose. Il est établi maintenant que les deux sucres peuvent vivre côte à côte sans se faire de concurrence. Ce sera le moyen de résoudre la question du sucre.

La matière première pour fabriquer le glucose existe, les usines aussi en dehors de celles spécialisées ; ce sont les sucreries qui ne travaillent que pendant trois mois de l'année et dont le matériel inoccupé conviendrait.

Les distilleries, les brasseries même et les usines de produits chimiques, etc. Tout existe. Il suffit de vouloir marcher et produire le glucose dans l'état de pureté que doit comporter ce produit.

M. BOULEZ montre les quantités énormes de glucose qui se fabriquent dans le monde et pense que pour cette industrie également et en fabriquant des produits irréprochables la France ne doit plus être tributaire de l'étranger.

M. Boulez attire aussi l'attention sur les produits du maltose dont il a entretenu la Société il y a quelques mois, au point de vue de leur valeur alimentaire, et en même temps de leur fabrication à l'étranger.

M. PAILLOT indique qu'il espère avoir pour la prochaine séance une communication de M. Lescœur sur " le Vignoble du Nord ".

La séance est levée à 19 heures.

Séance du 23 Avril 1920.

Présidence de M. PAILLOT, Président.

Présents : MM. LESCEUR, BOULEZ, VANDAMME, MOHLER et ROLANTS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. VANDAMME demande à propos de la communication de M. Boulez sur le sucre quels appareils pourraient suffire pour la fabrication du glucose.

M. BOULEZ répond qu'il faut un autoclave et un appareil à vapeur que l'on rencontre dans les brasseries modernes.

M. VANDAMME émet le vœu que la question soit reprise et que des indications suffisantes puissent être données aux brasseurs.

M. LESCEUR veut bien se charger de faire le compte-rendu sur le livre le « Guide du chimiste dans l'industrie du ciment » par M. G. Tsountas.

M. LESCEUR fait une communication sur le vignoble du Nord.

M. LESCEUR entretient le comité de l'état actuel de la viticulture française.

La lutte contre les maladies cryptogamiques revêt aujourd'hui une forme nouvelle : l'emploi des hybrides. On appelle ainsi des variétés de vignes obtenues par le croisement de deux espèces distinctes. Avec le pollen d'une espèce américaine, résistant au phylloxéra et au mildew, fécondons le pistil d'un pinot de Bourgogne, nous ferons un raisin, dont les pépins reproduiront par semis un individu intermédiaire par ses propriétés entre la plante père qui a fourni le pollen et la plante mère qui en a subi l'action. Il sera notamment plus réfractaire que le pinot aux maladies cryptogamiques et donnera un vin plus agréable au goût que l'américain. Rien n'empêche d'ailleurs par une nouvelle hybridation artificielle de renforcer dans un sens ou dans l'autre les qualités acquises. On crée ainsi des cépages nouveaux, ayant à peu près les qualités que l'on désire.

L'objectif des pépiniéristes-viticulteurs a été jusqu'ici de produire des hybrides ayant la résistance des espèces américaines et la finesse des plants français. Un assez grand nombre de cépages ont été ainsi réalisés et sont actuellement à l'essai dans les principaux vignobles.

Il serait encore prématuré de porter sur les résultats obtenus un jugement définitif.

Parmi les propriétés que l'on modifie, pour ainsi dire, à volonté, se trouvent l'époque de la maturité. Jusqu'ici les efforts des professionnels n'ont pas été dirigés de ce côté. Mais ils possèdent dès maintenant, c'est ici que la question devient intéressante pour nous, toute une collection d'hybrides précoces propres à la vinification sous nos latitudes. C'est l'opinion de M. Charmond, viticulteur de premier ordre, dont les pépinières situées à Mâcon, faubourg Saint Clément, offrent en septembre une merveilleuse exposition de nombreuses variétés d'hybrides avec, sur pieds, leurs raisins et, en bouteille, le vin des années précédentes. S'appuyant sur de bonnes références M. Lescœur convie les agriculteurs du Nord à planter de la vigne au moins à titre d'essai.

Les frais de constitution du vignoble ne sont pas considérables, non plus que les frais de culture. Il ne s'agit d'ailleurs nullement de consacrer à cet essai les parties les plus fertiles du territoire ou de diminuer en rien la production du blé ou de la betterave ; mais il y a dans les pentes ensoleillées du Nord et du Pas-de-Calais, livrées actuellement aux ajoncs, aux ronces et aux épines, bien des collines qui feraient d'excellents vignobles et qui ne sont guère propres à une autre culture. L'expérience, si elle réussit, donnerait donc non une diminution des richesses agricoles du pays mais une juxtaposition d'un nouvel élément de prospérité.

Un hectare de vignes pourrait rapporter 50 hectolitres de vin en année moyenne, 100 dans les bonnes années, ce qui, au prix actuel de 150 fr. l'hectolitre, serait assez rémunérateur.

Cependant il ne faudrait pas être pressé. Les expériences de ce genre sont à long terme. La vigne ne donne de raisins qu'à la quatrième feuille. C'est donc cinq années à compter entre le début de l'essai et les premiers résultats. M. Lescœur dissuaderait de cette entreprise un septuagénaire.

Passé encore pour bâtir, mais planter à cet âge ! Heureusement il se trouve dans le Nord assez de jeunes agriculteurs à l'esprit entreprenant qui peuvent mener la chose à bien et en retirer le profit.

M. G. VANDAMME, à propos de la précédente communication, donne quelques chiffres concernant la consommation comparée du vin et de la bière dans le Nord depuis la guerre. Il faut distinguer

l'abus et l'usage modéré. L'alcool est un aliment de haute importance dont la place est légitime dans le régime de l'ouvrier, surtout aux époques de surmenage. C'est à ce titre que le vin et la bière sont considérés comme des boissons hygiéniques.

Il fait observer que la création d'un vignoble dans le Nord, s'il ne donnait pas les résultats attendus, aurait du moins ce résultat de faire de chacun de nous des *bouilleurs de crû* et de nous conférer le droit de participer au privilège que ses collègues de la Chambre et lui viennent de reconnaître à cette classe de cultivateurs, de recevoir *en franchise un litre d'alcool par semaine et par famille*.

La séance est levée à 19 heures 1/2.

Séance du 19 Mai 1920.

Présidence de M. PAILLOT, Président.

Le procès-verbal de la Séance du 23 avril est lu et adopté.

M. PASCAL fait une communication sur l'Université allemande de Bucarest pendant l'occupation.

M. PASCAL rappelle les efforts tentés par les allemands pour implanter leur « culture » dans les universités des pays envahis.

Il donne les détails des enseignements qui ont été organisés à Bucarest en 1917-1918, et dont les cours ont été publiés à Leipzig.

Les leçons de Richard Lorenz, un des 93, sont particulièrement remarquables par le souci constant d'éclipser systématiquement de la science chimique tous les savants de langue non allemande.

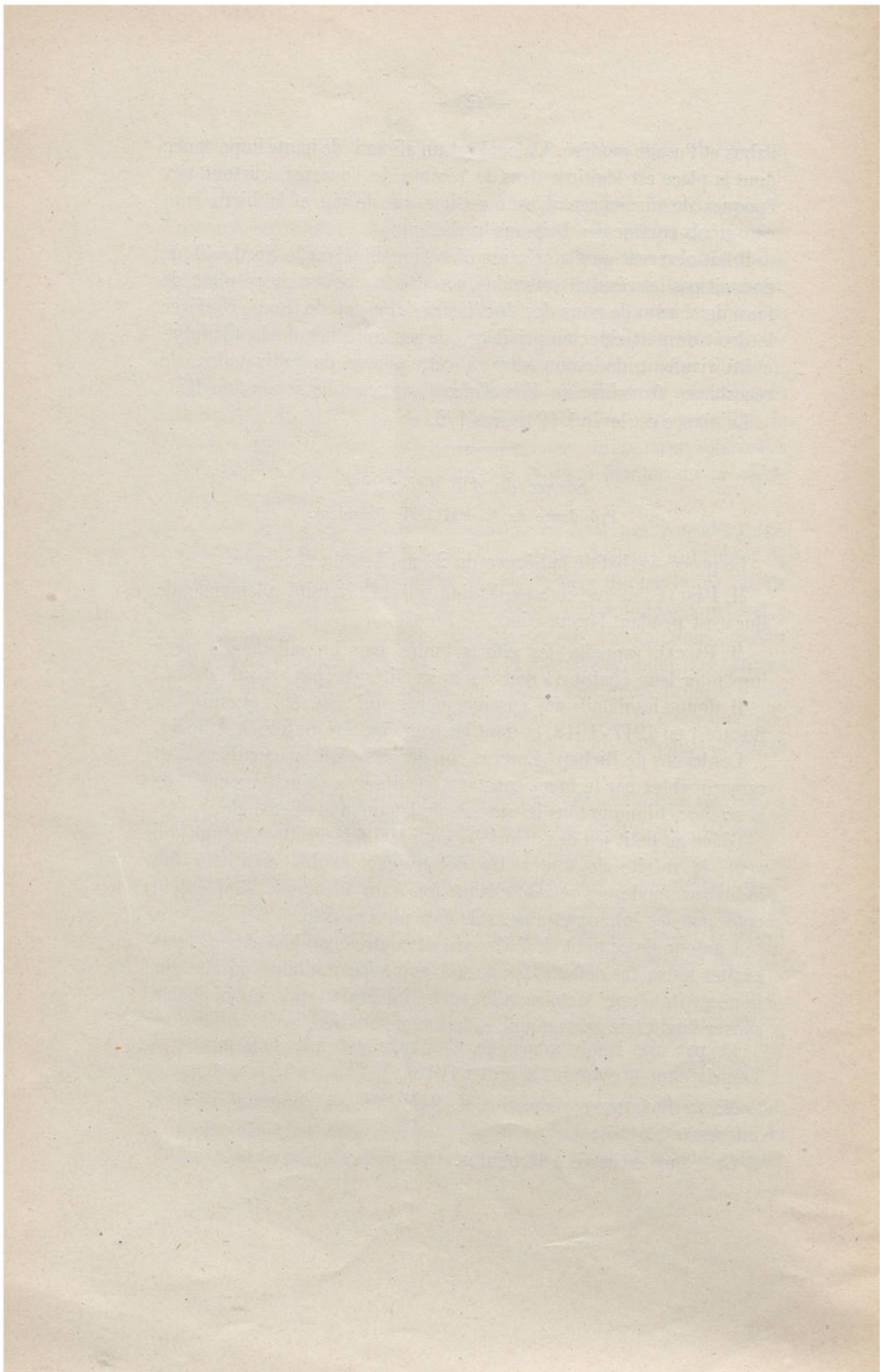
Grâce au petit jeu des priorités, à qui l'on fait dire tout ce que l'on veut, le mérite de toutes les découvertes et des créations des industries modernes revient chaque fois à un allemand, simplement copié par les auteurs étrangers de date plus récente.

L'auteur de ce petit chef d'œuvre de contrefaçon historique, pour exalter les vertus défaillantes de son auditoire militaire, insiste sur la nécessité d'une victoire allemande intégrale, qui seule pourra sauver l'industrie germanique et le monde ouvrier.

Et par une ironie amusante, l'ouvrage est mis sous presse à Leipzig dans le courant de juillet 1918 !

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Pascal de sa communication si intéressante.

La séance est levée à 18 heures.



TROISIÈME PARTIE
TRAVAUX DES MEMBRES.

RAPPORT SUR LA LOI DE 48 HEURES

Présenté au Congrès des Sociétés industrielles de France

A MULHOUSE, LE 2 JUIN 1920

Par M. LOUIS NICOLLE,

Président de la Société Industrielle du Nord de la France.

MESDAMES, MESSIEURS,

La réduction des heures de travail est un fait acquis.

Presque tous les Parlements, sous la pression des ouvriers, ont, à la suite de la guerre, décrété cette réduction, et il faut bien reconnaître qu'au dedans des Parlements, comme au dehors, la résistance des Employeurs, de ceux qui ont, en somme, la responsabilité de l'organisation du travail, n'a pas été bien vive.

L'idée s'était généralisée dans les esprits que, nonobstant la guerre, l'humanité pouvait se permettre de travailler de moins longues heures. D'où venait cette opinion dont on peut bien dire, à l'usage, qu'elle est une erreur et une illusion ?

— D'abord, de la lassitude universelle qui, après les angoisses et les fatigues inouïes de la guerre, succédait à une terrible tension nerveuse, et mettait au cœur du monde entier le poignant désir du repos ;

— puis, des résultats extraordinaires obtenus dans les fabrications de guerre où l'uniformité des produits, leur consommation quasi illimitée, la nécessité de produire coûte que coûte, et, par suite, le mépris du prix de revient permettaient l'emploi de méthodes susceptibles de développer la production dans des proportions insoupçonnées.

Si bien que, par une généralisation excessive, on crut pouvoir obtenir dans toute espèce de production des résultats en somme tout-à-fait particuliers aux fabrications spéciales qu'avait suscitées l'état de guerre.

Du côté patronal, la pénurie d'un grand nombre de matières premières, l'approvisionnement rendu plus difficile encore par la crise des transports, la quantité énorme de capitaux nécessaires aux immobilisations et aux fonds de roulement, faisaient envisager une réduction de la production et la loi qui la favorisait ne souleva guère de protestations.

Du côté ouvrier, la pénurie de la main-d'œuvre causée par les effroyables hécatombes de la guerre et par l'utilisation d'un grand nombre de personnes aux besognes de la démobilisation et du retour à l'état de paix, rendait bien tentante cette manœuvre fort simple de raréfier encore l'effet utile de la main-d'œuvre pour rendre chaque ouvrier plus nécessaire et faire monter le taux des salaires.

Enfin, les esprits mauvais qui préconisent la révolution, voyaient dans la diminution de l'activité des hommes l'accroissement de leur misère et, par là, l'occasion de soulever des colères propres à bouleverser l'ordre social.

Quelles sont les conséquences de cette mesure si inconsidérément adoptée par la quasi unanimité des pasteurs de peuples ?

Nous voudrions d'abord affirmer que le progrès doit poursuivre les buts suivants :

Pour l'homme : augmenter l'intensité du travail en en diminuant la longueur et substituer à l'effort physique l'effort cérébral ;

pour la femme mariée : supprimer tout travail hors de la maison ;

pour l'enfant : retarder le début du travail afin de lui assurer une éducation générale et professionnelle aussi complète que possible.

Certes, les progrès réalisés par le monde entier dans cette voie étaient avant la guerre bien considérables.

Mais la guerre a amené une régression incalculable

En effet, la plupart des stocks qui constituaient la richesse de l'humanité et étaient le régulateur de l'offre et de la demande ont disparu.

Cette insouciance des détails, cette incurie, pour dire le mot, que les terribles péripéties de la guerre avait amenée, a eu pour effet d'augmenter la consommation.

Une proportion énorme de producteurs a disparu enlevée par la tourmente et de plus le contrôle et la paperasserie que nécessitaient les organisations civiles et militaires de la guerre, ont motivé des emplois nouveaux et pratiquement improductifs.

Conséquence : la marche en avant, basée sur l'enrichissement progressif de l'humanité, s'est arrêtée, et, seule, la réfection de la richesse par la production peut la faire reprendre.

Cette production doit satisfaire à nos besoins quotidiens ; elle doit aussi reconstituer les stocks détruits. Peut-on, en de moins longues heures de travail, atteindre ce but et assurer un équilibre relatif entre l'offre et la demande ?

Oui, mais à une condition : un perfectionnement tel de l'outillage et des méthodes de travail qu'un nombre moindre de travailleurs produisent les mêmes quantités dans le même temps.

Or, sauf en ce qui touche les fabrications de guerre, loin de s'améliorer et de se perfectionner, les outillages se sont usés. Il faut les remplacer et comment le faire facilement et vite si ceux qui les construisent en réduisent la production ? Pour les outillages de la guerre, leur adaptation aux œuvres de paix demande des efforts énergiques et continus que l'instabilité actuelle des conditions du travail rend ardues et souvent stériles.

Aussi, en attendant cette adaptation du matériel, faudrait-il se résoudre à travailler dans les mêmes conditions qu'avant la guerre tandis que patrons, techniciens et ouvriers s'uniraient dans un effort concerté pour arriver aux perfectionnements nécessaires.

Il faudrait aussi organiser la vie morale et intellectuelle de l'ouvrier.

Nous connaissons tous le dégoût des heures d'oisiveté où aucun but ne s'offre à notre activité.

Les ouvriers ne sont pas habitués à ces deux heures de loisirs supplémentaires et si pour quelques-uns la réduction des heures de travail est l'occasion de fréquenter deux ateliers et de se livrer à des travaux individuels, pour beaucoup elle est l'occasion de flâneries inutiles et de distractions malsaines, où le corps se fatigue et l'âme s'aveugle.

Tant que ces deux problèmes n'auront pas été résolument attaqués, la réduction des heures de travail est inopportune et prématurée ; elle laisse le monde dans sa pauvreté et si la pauvreté laborieuse est l'espérance et l'honneur, la pauvreté oisive est la misère et la honte.

Ainsi nous ne vous proposons pas de demander l'abrogation de la

loi des 48 heures. Elle doit rester pour l'ouvrier la garantie que les démocraties veulent alléger le poids matériel de son labeur.

Cependant, puisque son rôle social est d'ajouter l'effort de ses bras aux efforts intellectuels des patrons et des techniciens, qu'il le remplisse courageusement afin que graduellement, par paliers, il acquière ce résultat qu'il convoite légitimement. Qu'il ait le courage aussi, par un travail personnel plus long, de diminuer celui de sa femme afin que celle-ci remplisse tout entier son rôle de mère, de ménagère et d'éducatrice.

Mais que de son côté le patronat sente son devoir de diminuer la longueur de l'effort de ses collaborateurs en leur permettant d'en augmenter l'intensité.

Et que tous deux, ouvrier et patron, penchés sur le même travail duquel leurs génies associés doivent tirer tous les jours plus de rendement et de perfection, s'entendent pour essayer d'atténuer la misère humaine en asservissant la matière sans cesse rebelle et sans cesse domptée.

Et pour nous conformer au désir exprimé par les organisateurs du Congrès, nous avons l'honneur de résumer ces quelques considérations dans les Vœux suivants dont l'un s'adresse aux Pouvoirs Publics, l'autre aux Sociétés Industrielles et le troisième à ces deux forces réunies.

Vœux.

Le Congrès des Sociétés Industrielles de France ;

Considérant, que dans l'évolution de l'humanité vers le progrès il est souhaitable que le nombre d'heures consacrées au travail par les producteurs de tout ordre soit diminué de façon à donner à tous les travailleurs le moyen de vaquer aux soins de leur développement physique, intellectuel et moral ;

Considérant, que la guerre en détruisant une énorme proportion des richesses accumulées soumet le monde entier aux fluctuations de cours qu'entraîne une offre réduite et une demande abondante et que pour revenir à un équilibre indispensable, il eût fallu continuer pendant le temps nécessaire le travail de 60 heures, et n'arriver que par paliers au travail de 48 heures ;

Considérant, que sauf dans les usines de guerre, les outillages, loin d'avoir fait depuis la guerre des progrès permettant d'en

augmenter la production horaire, sont au contraire en mauvais état et difficiles à remplacer, en vertu même de la diminution de production ;

Considérant enfin qu'il importe pour la conservation physique et morale des ouvriers que leurs loisirs soient utilisés d'une façon saine et que leurs conditions d'existence individuelle et familiale soient améliorées ;

Émet le vœu :

1° Que la loi de 48 heures, promulguée dans les différents pays ne soit pas abrogée, mais que les Pouvoirs Publics prennent d'urgence les mesures législatives nécessaires pour autoriser pendant quelque temps un nombre d'heures de travail plus considérable, quitte à les réduire ensuite graduellement pour arriver à 48 heures quand l'état économique du monde le permettra ;

2° Que les Sociétés Industrielles fassent, de concert avec les Syndicats professionnels et les œuvres d'enseignement professionnel et technique, l'étude des problèmes théoriques et pratiques d'organisation du travail qui rende possible, dans le plus bref délai, la réduction des heures de travail ;

3° Que les Pouvoirs Publics et les œuvres d'initiative privée, en particulier les Sociétés Industrielles, recherchent les moyens de procurer aux ouvriers une utilisation de leurs loisirs qui contribue à leur perfectionnement physique, intellectuel et moral.

QUATRIÈME PARTIE

DOCUMENTS DIVERS.

BIBLIOTHÈQUE

RAPPORT GÉNÉRAL SUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE 1919 - 1920. — Énergie mécanique. — Industries métallurgiques. — Constructions mécaniques et métalliques. — Industries textiles. — Le bois et le papier. — Don du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, des Transports Maritimes et de la Marine Marchande. (Tome 1).

RAPPORT GÉNÉRAL SUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE 1919 - 1920. — Industries chimiques. — Industrie du Bâtiment. — Industries diverses. — Conclusions générales. — Don du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, des Transports Maritimes et de la Marine Marchande. (Tome 2).

RAPPORT GÉNÉRAL SUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE 1919 - 1920. — Conclusions: Vœux émis par le Comité consultatif des Arts et Manufactures. — Don du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, des Transports Maritimes et de la Marine Marchande. (Tome 3).

LES BAINES D'ALLEMAGNE 1914, 1918, 1920, par Pierre Valdelièvre. — Don de M. Liévin Danel.

EXPLOITATION DE LA TOURBE 1918 - 1920, par Gh. Van Eecke, Ingénieur, Lauréat de la Société Industrielle du Nord.

LA CRISE DU CHARBON. — Ses causes, ses conséquences, propositions pour l'atténuer par Ch. Berthelot, Ingénieur-Conseil.

BULLETIN DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, 6 volumes, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, — Envoi de l'Imprimerie Chaix.

LA CRISE DU COMBUSTIBLE ET SES REMÈDES, par M. Aimé Witz, 1920. — Don de l'auteur.

Livres nouveaux.

GUIDE PRATIQUE DU CHIMISTE DANS L'INDUSTRIE DU CIMENT, par C. Tsountas, Ingénieur-Chimiste, ancien élève de l'Institut chimique de Nancy. — Paris. Revue des matériaux de construction et de travaux publics. 148, Boulevard Magenta. 1920.

L'ouvrage de M. Tsountas arrive à l'heure favorable. C'est au moment où, au milieu de nos maisons en ruines, nous attendons le maçon et où, hélas!, nous ne voyons venir ni ouvrier, ni briques, ni mortier, que paraît une publication qui doit être le vade-mecum du fabricant de ciment. Puisse ce dernier activer son travail et nous envoyer ses produits, après lesquels nous soupirons avec l'avidité des Hébreux dans le désert attendant la manne du Seigneur.

Le traité de M. Tsountas contient :

Un premier chapitre consacré à l'analyse chimique des matières premières. Cet exposé ne diffère pas d'une façon sensible des méthodes classiques. Il se distingue pourtant des publications similaires par la précision des détails opératoires et leur minutie. Ces qualités rendent l'usage de ce manuel éminemment pratique.

Le chapitre II traite du contrôle chimique de la fabrication. Il présente les mêmes qualités que le chapitre I.

Il en est de même du chapitre III, qui vise l'analyse du ciment.

Un quatrième chapitre concerne l'analyse des combustibles, des eaux, des huiles et des gaz industriels. Pour un exposé de vingt-cinq pages, c'est peut-être vouloir beaucoup embrasser. Pourtant le personnel des usines de ciment consultera avantageusement cette partie de l'ouvrage, où il trouvera transcrites et adaptées à ses usages les meilleures et plus récentes méthodes d'essais.

Cet ouvrage fait une large part à la chimie volumétrique, branche de la Chimie volontairement ignorée ou méprisée par les chimistes d'il y a cinquante ans. En ce temps là tout l'état major de la science française ne considérait pas qu'il y eût de salut en dehors de l'emploi de la balance, seule garantie de l'exactitude et de la précision.

Sans négliger les analyses pondérales, M. Tsountas consacre le meilleur de son traité à la mise au point des principaux essais par liqueurs titrées, qui se trouvent décrites avec tous les détails

pratiques possibles. Il prétend même standardiser certaines d'entre elles. Cela signifie les organiser en séries, ce qui est évidemment l'intérêt de la grande industrie.

Nous nous permettrons de reprocher à M. Tsountas de ne pas avoir été plus loin dans cette voie. Un certain nombre de dosages ont été conservés par lui sous forme pondérale, qui pourraient avantageusement être opérés par liqueurs titrées. Nous ne signalerons que l'essai de la magnésie et celui de l'acide phosphorique.

Quoiqu'il en soit l'ouvrage de M. Tsountas se recommande surtout par l'extrême soin avec lequel est donné le manuel opératoire des principales analyses industrielles. A ce titre, il doit être en la possession des chimistes ou ingénieurs qu'intéresse l'industrie du ciment.

ÉLÉMENTS DE SOUDURE AUTOGÈNE, *Questions et Réponses*, par MM. R. Granjon, P. Rosemberg, M. Piette. — Publications de l'Acétylène et de la Soudure Autogène, 104, boulevard de Clichy, Paris. — Un volume de 272 pages, format in-16 jésus, orné de nombreuses gravures. PRIX : 4 fr.

Le Manuel pratique de Soudure Autogène, dont le succès s'est affirmé par trois éditions comprenant plus de 20 000 exemplaires, répondait à la demande d'industriels qui, ayant à appliquer la soudure autogène, désiraient s'entourer de tous les renseignements techniques et pratiques pour en tirer rapidement et utilement parti.

Les auteurs ont pensé qu'il était utile de présenter un ouvrage sinon plus élémentaire, du moins plus concrétisé dans les éléments indispensables en la matière. Ce nouveau livre procède de ce point de vue. Il a été écrit sous la forme de *Questions et Réponses* qui leur a semblé mieux conduire au but pédagogique.

Cet ouvrage, à la portée de tous, sera le guide pratique indispensable aux ingénieurs, contremaîtres, chefs d'ateliers et ouvriers soudeurs comme à tous ceux qui veulent pratiquer rationnellement la soudure autogène.

SUPPLÉMENT A LA LISTE GÉNÉRALE DES SOCIÉTAIRES

Sociétaires nouveaux admis depuis le dernier bulletin.

Numéro d'inscription	NOMS	PROFESSIONS	RÉSIDENCE	COMITÉ
Membres Fondateurs				
	MM.			
161	DANEL, Louis, fils.....	Imprimeur.....	74 bis, b ^d Vauban, Lille.	C. B. U.
162	BOUTRY, André.....	Filateur.....	93, rue du Long-Pot, Fives-Lille.....	F. T.
163	DUPONT, Georges.....	Industriel.....	49, r. de la Nouvelle- Hollande, Valenciennes	C. B. U.
164	VERMERSCH, Georges..	Filateur de coton.....	76, r. Princesse, à Lille.	F. T.
165	CREPY, Gérard.....	Industriel.....	6, b ^d Vauban, à Lille..	F. T.
166	BOUCOMONT, Victor....	Entrepreneur de travaux publics..	85, r. Masséna, à Lille.	
Membres Ordinaires				
1338	CELLOT, René.....	Ancien Inspecteur de l'Enregis- trement.....	4, rue Gauthier-de-Châ- tillon, Lille.....	C. B. U.
1339	BERTHELOT,.....	Ingénieur-Conseil.....	112 ter, av. de Suffren, Paris.....	G. C.
1340	BAUCHAT, Lucien.....	Publiciste.....	46, Grande-Place, Lille.	C. B. U.
1341	BREGI, Louis.....	Ingénieur des Arts et Manufactures	78, b ^d de la Liberté, Lille	G. C.
1342	CARRÉ, Émile.....	Ingénieur-Représentant.....	137, r. Nationale, Lille.	G. C.
1343	DEPOILLY, Hubert.....	Secrétaire du Comité Linier de France.....	402, r. des Postes, Lille.	F. T.
1344	DECROIX, Robert.....	Banquier.....	129, r. Royale, Lille...	C. B. U.
1345	FREMAUX, Paul.....	Publiciste.....	46, Grande-Place, Lille.	G. C.
1346	FAUCHEUR, Marcel....	Filateur.....	85, r. de la Bassée, Lille.	F. T.
1347	FAUCHEUR, Jacques...	Industriel.....	40, rue Auber, Lille,..	F. T.
1348	LE BLAN, Marc.....	Industriel.....	24, r. de Turenne, Lille.	F. T.
1349	MIGNARD, Anatole.. .	Ingénieur I.D.N.....	59, r. du Marché, Lille..	G. C.
1350	MAQUET, Émile.....	Négociant.....	6, rue Patou, Lille....	C. B. U.
1351	DELATTRE - LEMARCE, Constant.....	Négociant en charbons.....	55, r. de Lille, Lambersart.	C. B. U.

Numéro d'inscription	NOMS	PROFESSIONS	RÉSIDENCE	COMITÉ
	MM.	Membres Ordinaires (Suite)		
1352	GIESQUIERE - DIERICKS, Jean.....	Administrateur des Fonderies et Laminoirs de Biache-St-Vaast..	28, r. St-Paul, Paris...	G. C.
1353	GIRETTE, Armand.....	Administrateur-Directeur général des Fonderies et Laminoirs de Biache St-Vaast.....	28, r. St-Paul, Paris...	G. C.
1354	GOIX, André.....	Ingénieur-Chimiste.....	47, r. Ch. de Mayssart, Lille.....	A. C.
1355	HAYEM, Robert.....	Ingénieur de l'Université (béton armé)	1, r. St-Genois, Lille...	G. C.
1356	LE BLAN, Pierre.....	Industriel.....	45, b ^d Carnot, Lille....	F. T.
1357	MOUTERDE, Paul.....	Ingénieur Civil des Mines.....	Usine St-Gobain, Was- quehal.....	A. C.
1358	CRESPEL, Gabriel.....	Fabricant de fils à coudre.....	43, b ^d Carnot, Lille....	F. T.
1359	DUBUS-DELOS, Léon...	Sous-Directeur de l'École Supé- rieure de Commerce de Lille..	18, rue Jordaens.....	C.B.U.
1360	BREUVART, Alfred.....	Industriel.....	130, r. Royale, Lille ..	
1361	DEFRETIN, Alphonse...	Ingénieur.....	107, rue Lamblin, à Ronchin-lez-Lille.....	G. C.
1362	DUPONT, Auguste.....	Docteur en droit.....	69, r. de Lannoy, Fives- Lille.....	F. T.
1363	REGNAULT, René.....	Ingénieur E.C.P. et E.S.E.....	10, r. du Vieux-Marché- aux-Chevaux, Lille ...	
1364	VASSE, Joseph.....	Ingénieur-Chimiste.....	50, av. St-Maur, Lille..	A. C.
1365	VIEL, François.....	Docteur en droit.....	4, r. Gauthier-de-Châ- tillon, Lille,.....	C.B.U.

L'Ingénieur Agent de la Société,

H. CHARPENTIER.

No.	Description	Amount
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

The Treasurer of the Board
 J. CHARPENTIER

Ancienne Maison HALLOT (Fondée en 1856)

BAYSELLANCE & MUNIÉ

ATELIERS :

25, Rue du Surmélin

92 bis, Avenue Gambetta, 92 bis

PARIS (XX^e)

TÉLÉPHONE :

Roquette } 38.17
83.09

Ferblanterie Mécanique. — Articles de Ménage. — Découpage. — Emboutissage

LAMPE A SOUDER " LA SURMELIN "

SPHÉRIQUE

INDÉFORMABLE

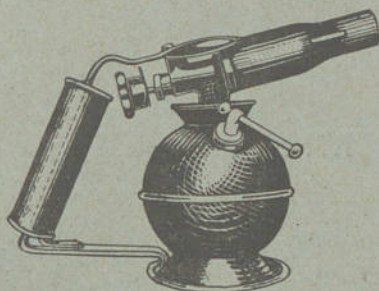
INEXPLOSIBLE

Résiste à 28 k^g de pression

Plus de soupape
de sûreté

Maniement et réglage
d'une seule main

Débouchage automatique
par pointeau à aiguille



Fond en 25 secondes
un fil de laiton de 3^m/_m,5

Température obtenue :
1.300°

Capacité : 0,38
Durée de marche : 1 h. 40

PRIX :

40 FRANCS

EXIGEZ-LA DE VOTRE FOURNISSEUR

A LOUER

ATELIERS

MAILLARD-DABURON

Maison fondée en 1852

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000 FRANCS

FERMETURES EN FER

Rideaux à lames, systèmes à vis ou à chaînes avec et sans contrepoids.

Rideaux en tôle d'acier ondulée

: Volets :: Grillages artistiques :

GRILLES ARTICULÉES BREVETÉES

DÉCORATION & MENUISERIE MÉTALLIQUES

Vitrines et Meubles métalliques de styles

Ferronnerie :: Serrurerie

AGENCEMENTS DE BOUTIQUES, BANQUES, MUSÉES

MONTE-CHARGES

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Administrateur-Délégué : **A. BOUTROUILLE**, Ingénieur E. C. P.

Ex-Secrétaire de la Société Industrielle du Nord de la France

PARIS - 14 à 22, Rue Burg, 14 à 22 - PARIS

Téléphone : **Marcadet 06-55**